



## **REGLEMENT INTERIEUR (à insérer dans le dossier)**

### **SALLE DE MUSCULATION**

1° - **CARTE OBLIGATOIRE** : *L'adhérent est tenu de présenter et de déposer sa carte de membre aux responsables de la salle à chaque fréquentation.* Celle-ci lui sera remise lors de l'inscription, une fois le dossier complet et validé par un des responsables du Foyer Rural.

2°- Il est interdit de fréquenter la salle sans certificat médical, et par conséquent le Foyer Rural se décharge de tous accidents éventuels

3°- **Par mesure d'hygiène**, une paire de chaussures **OBLIGATOIRE** doit être exclusivement réservée à l'usage intérieur ainsi que l'utilisation d'une serviette de toilette .

4° - Pour le bon fonctionnement de la salle, veuillez ranger le matériel après son utilisation, et ainsi décharger les poids des barres et des machines.

5°- Il est interdit de déposer ses affaires personnelles dans la salle, un vestiaire est prévu à cet effet.

6°- Il est fortement déconseillé de pénétrer dans la salle avec des objets de valeurs ; le Foyer Rural déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

7° - Il est interdit de fumer et de manger dans les locaux (salle, vestiaires, couloirs, sanitaires ...) et ainsi respecter les locaux

8°- L'ouverture de la salle est interdite aux moins de 16ans.

9° - Le bureau de la musculation est réservé d'accès aux personnes responsables de la salle ainsi qu'aux membres du Foyer Rural ; **seules ses personnes sont en capacité de fournir des informations.**

10°- L'ouverture des portes et des fenêtres, ainsi que toutes autres manipulations techniques de la salle ne pourront être effectuées que par un responsable.

11°- Les douches devront être prises au plus tard ¼ d'heure avant la fermeture de la salle.

12°- Quelque-soit le motif d'un arrêt éventuel (temporaire ou définitif) de l'adhérent, aucune adhésion ne sera remboursable (hors raison médical avec présentation d'un justificatif).

13°- L'adhérent est tenu de respecter les jours et horaires d'ouverture de la salle, et peut ainsi la fréquenter à sa convenance.

**LE NON RESPECT DE CE REGLEMENT PEUT ENTRAINER LA SUSPENSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE D'ACCES A LA SALLE DE MUSCULATION.**

**Nom et prénom de l'adhérent :** .....

**« Certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, et atteste son utilisation ».**

**Date :**

**Signature :**